



RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2007

Première résolution

Approbation des comptes sociaux et quitus

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, et après que lui aient été présentés le compte de résultat et le bilan y afférents ainsi que leur annexe :

- approuve tels qu'ils sont présentés ces comptes et bilan et toutes les opérations qu'ils traduisent,
- donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2006.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, et après que lui aient été présentés le compte de résultat et le bilan y afférents ainsi que leur annexe :

- > approuve tels qu'ils sont présentés ces comptes et bilan et toutes les opérations qu'ils traduisent.

Troisième résolution

Affectation du résultat - Imputations au report à nouveau -

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat de l'exercice 2006 est une perte qui s'élève à 1.423.922 euros et conformément aux propositions du Conseil d'Administration :

- a) décide d'affecter cette perte au report à nouveau ;

b) décide de distribuer un dividende unitaire de 0,25 euro, représentant la somme de 2.695.692 euros,. Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

constate que le report à nouveau disponible passe ainsi de 20.745.797 euros, à 16.626.183 euros après l'affectation du résultat et la distribution des dividendes.

- e) constate que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal
2003	0,20	0,10
2004	0,70	0
2005	0,35	0

Quatrième résolution

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de 11.000 euros au Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

Ratification des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par les articles L225-38 à L225-42 du Code de Commerce approuve et ratifie l'autorisation donnée par le Conseil d'administration, à l'effet de passer ces conventions.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour six ans le mandat de M. Stéphane MAGNAN, né le 6 octobre 1950 à Marseille, demeurant 20, bd Barthélémy - 1000 BRUXELLES en Belgique. Son mandat expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour six ans le mandat de M. Didier CROZET, né le 14 mai 1949 à Paris, demeurant. 17, rue du Colonel Moll - 75017 PARIS. Son mandat expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour six ans le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Guilleret & Associés, 48 quai Alphonse Gallo – 92100 BOULOGNE, inscrit à la compagnie de Versailles, représenté par Monsieur René Guilleret et madame Marie-Josée Rochereau. Son mandat expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour six ans le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet BELLOT, MULLENBACH & Associés (ex-« FCC AUDIT & CONSEIL »), 14 rue Clapeyron 75008 PARIS, inscrit à la compagnie de Paris, représenté par Messieurs Thierry BELLOT et Pascal de ROCQUIGNY. Son mandat expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour six ans le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Eric BLACHE, né le 16 juin 1961 à Bourjoin-Jallieu (38) – demeurant 1 allée Gambetta à 92110 CLICHY, inscrit à la Compagnie de Versailles

Onzième résolution

Réaffectation d'actions auto détenues rachetées dans le cadre d'un précédent programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale constatant l'affectation à l'objectif de croissance externe de 272.503 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 5 janvier 2005, décide leur réaffectation à un nouvel objectif, non stipulé le 5 janvier 2005. Ces 272.053 actions sont destinées à l'affectation à un ou à des plans d'option d'achat et conservées provisoirement avant l'exercice des options.

Douzième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités qu'il appartiendra.

=====